

Les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques des substances et procédés interdits:

Définition:

Les sportifs, comme tout le monde, peuvent tomber malades et présenter des conditions qui exigent l'usage de certains médicaments. S'il se trouve qu'une substance à laquelle un sportif doit avoir recours pour traiter sa condition est inscrite dans la liste des interdictions, une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques peut lui permettre de prendre le médicament nécessaire.

Accord:

En vertu du code mondial antidopage, l'AMA a publié un standard international pour les AUT. Toutes les fédérations internationales et nationales ainsi que les organisations nationales antidopage doivent disposer d'une procédure suivant laquelle les sportifs présentant un dossier médical peuvent faire une demande d'AUT et obtenir que leur demande soit examinée de façon appropriée par un panel de médecins indépendants nommés Comité pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (CAUT).

C'est donc aux fédérations internationales et aux organisations nationales antidopage par le biais de leur CAUT que revient la responsabilité d'accorder ou de refuser ces autorisations.

Lieu de demande:

Si vous êtes un sportif de niveau international ou si vous êtes inscrit à une manifestation internationale, vous devez soumettre votre demande à votre fédération internationale qui a la responsabilité d'accepter les demandes et d'accorder les AUT.

Si vous êtes un sportif désigné comme faisant partie dans votre pays d'origine d'un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles, vous devez soumettre votre demande à votre organisation nationale antidopage.

Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage
39, rue Saint Dominique
75007 PARIS
Tél : 01 40 62 76 76

Différence entre une AUT abrégée et une AUT standard:

AUT abrégée	AUT standard
Strictement limitée aux glucocorticoïdes par voies non systémiques (appliqués localement) et pour les bêta-2 agonistes (formoterol, salbutamol, salmeterol et terbutaline) par inhalation	Pour tout traitement comprenant une substance ou une méthode figurant sur la liste des interdictions prévues par l'arrêté de 25 mars 2005 modifiant l'arrêté du 20 avril 2004.
Utilisation du formulaire d'AUT abrégée	Utilisation du formulaire d'AUT standard
Délivrée automatiquement dès réception par l'organisation concernée de la demande complétée par écrit. Note : le CAUT peut procéder à un examen à tout moment durant la validité de l'AUT	Sera examinée par un CAUT
Le sportif peut commencer le traitement dès que le formulaire a été reçu par l'organisation compétente.	Si accordée, le sportif ne peut commencer le traitement qu'après avoir reçu l'autorisation de l'organisation compétente (sauf dans de rares cas de conditions urgentes représentant une menace pour la vie pour lesquels une autorisation rétroactive peut être considérée).

Procédure:

Chaque sportif doit:

- communiquer avec sa fédération internationale ou son organisation nationale antidopage (CPLD) pour obtenir un formulaire de demande d'AUT.
- demander à son médecin traitant :
 - de remplir le formulaire ;
 - de produire le dossier médical nécessaire ;
 - d'adresser ces documents à la fédération internationale ou à l'organisation nationale antidopage (CPLD) ainsi qu'au Service Juridique de la FFGolf à l'attention de Claire MIGLIORINI (68, rue Anatole France 92309 Levallois Perret).

Il est recommandé au sportif de garder une copie de ce dossier.

Les sportifs ne doivent pas oublier que, conformément au standard, la demande d'AUT doit être soumise au moins 21 jours avant de participer à une compétition.

En cas de contrôle antidopage:

En remplissant le formulaire de contrôle du dopage, assurez-vous que vous déclarez la substance ou le médicament utilisé et précisez bien qu'une AUT vous a été accordée. Si vous avez la copie du certificat d'approbation d'AUT, il est même préférable, mais pas obligatoire, de la présenter à l'agent officiel de contrôle du dopage.

Si la substance interdite est détectée:

Lorsque l'autorité de contrôle du dopage reçoit le rapport du laboratoire, un examen initial a lieu pour vérifier que l'AUT est toujours valable et que les résultats d'analyse correspondent à l'AUT accordée (nature de la substance, voie d'administration, posologie, période d'administration de la substance, etc.). Si l'examen s'avère satisfaisant, le résultat de votre contrôle sera enregistré comme négatif.

Confidentialité des données:

Les sportifs préoccupés par la confidentialité doivent prendre note que toutes les informations contenues dans leur demande d'AUT seront conservées de manière strictement confidentielle comme données médicales. Tous les membres des CAUT doivent signer un engagement de confidentialité et si l'avis d'autres experts scientifiques leur est nécessaire pour un cas particulier, le nom du sportif ne figurera pas sur la demande circulant en dehors du CAUT.

Pour télécharger les formulaires d'AUT:

Formulaire d'AUT standard :

http://www.wada-ama.org/rtecontent/document/demande_standard.pdf

Formulaire d'AUT abrégée :

http://www.wada-ama.org/rtecontent/document/demande_simplifiée.pdf